

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 25 novembre 2022, sous la présidence de M. Alain Bazille 2ème Vice-Président, en présence de M. Fabrice Rosay, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

## APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Le Directeur Général

de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

- De considérer le point d'information concernant l'état de déploiement du CIBC présenté en séance,
- De valider les actions proposées pour la maîtrise des risques prioritaires budgétaires et comptables,
- De valider la reprise de la démarche d'analyse des risques managériaux et de traiter en 2023 des risques sur certaines des thématiques proposées.

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration

de l'E.P.F. Normandie,

Alain BAZIL

2 9 NOV. 2022

Délibération approuvée A Rouen, le

Le Préfet L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT